

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

18.12 13

DATE D’AFFICHAGE

18 12 13

Objet :

2014-07-11

Itinérance :
Convention relative
à l'édition d'un
TopoGuide® pour la
randonnée pédestre

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 20/01/2014

253403554-20140107-DE_011_2014-DE

L'an : 2014

Et le : 07 janvier 2014

A : ONZE HEURES

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb et Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb et Jaur), **Françoise BERHTOMIEUX** (CdC Canalirou), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervoies), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **J.HUC** (CdC Coteaux et Châteaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **M.LOSMA** (Bédarieux), **Y.ROBIN** (Le Pujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays St-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **M.REVEL** (CdC Coteaux et Châteaux), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

Objet : Itinérance : Convention relative à l'édition d'un TopoGuide® pour la randonnée pédestre

Dans le cadre de l'étude Itinérance, un projet de GR de Pays® a été engagé. Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault a été missionné par le Pays afin d'identifier le tracé et expertiser la qualité de l'itinéraire. Les communautés de communes et communes concernées ont été associées aux démarches et portent les aménagements nécessaires pour l'élaboration de ce GR de Pays®.

Le Pays va, avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault et la Fédération Française de Randonnée Pédestre, éditer un Topo Guide du GR de Pays ® pour la saison 2014 ; ce document valorisera également le chemin de Fontcaude. Cet outil permettra de promouvoir le territoire à l'échelle nationale, dans la collection des TopoGuides® de la Fédération.

La convention jointe à ce rapport a pour objet de définir l'engagement mutuel des parties en vue d'aboutir à l'édition de cet ouvrage sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles ; elle précise donc les modalités de partenariat entre le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault, la Fédération Française de Randonnée Pédestre et le Pays Haut Languedoc et Vignobles concernant les points suivants :

- Le contenu de l'ouvrage ;
- La préparation et la fabrication du topoguide® ;
- Le financement du projet, la communication et la répartition des exemplaires ;
- La diffusion du topoguide® ;
- Le suivi de la convention, sa durée et résiliation.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de signature de cette convention et, en cas d'avis favorable l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de signature de cette convention et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Magalas, le 07 janvier 2014.

Le Président,
Francis BOUTES



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Francis Boutes". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES" around the perimeter. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a sun, a bird, and a landscape.